caritas

Für Menschen.
Für Münster.

Santé préventive pour tous!

- Français -

caritas-ms.de

Santé préventive pour tous

C'est quoi la santé préventive ?

La santé préventive c'est :
Quand tu tombes malade, tu es bien préparé.
C'est important pour tout le monde.

Santé préventive, ça veut dire quoi ?

Parfois il y a des choses importantes que tu **ne peux plus** décider toi-même.
Par exemple

- parce que tu as une grave maladie
- parce que tu as eu un accident
- parce que tu as un handicap

Alors tu as besoin d'aide d'une autre personne.

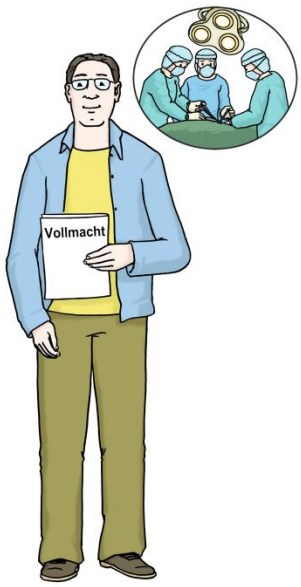

Qui peut être cette personne ?

Tu peux choisir une personne toi-même.
Mais : tu dois avoir 18 ans ou plus.
Le mieux est de choisir une personne avant que tu tombes malade.
La personne peut être

- quelqu'un de ta famille
- un ami proche

Ce qui est important : tu dois avoir confiance en cette personne.
Ta famille **n'a pas** le droit de décider ça pour toi.

Quels sont les devoirs de cette personne ?

Santé :
Cette personne parle à tes médecins.
Elle peut aussi s'occuper de soins pour toi.

Argent :
La personne peut aller à la banque pour toi.
Elle s'occupe de ton argent.
Elle t'aide à obtenir ton argent de l'État.
Par exemple : allocation de dépendance.
(Pflege-Geld)

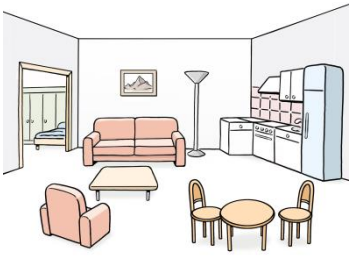

Logement :
Peut-être que tu as besoin d'un nouvel appartement.
La personne t'aide

- dans ton appartement
- à trouver un nouvel appartement
- à résilier l'appartement
- avec le déménagement

Comment est-ce que tu peux désigner une personne ?

Le mieux est de choisir une personne avant que tu tombes malade.
Avec un contrat tu décides ce que la personne a le droit de faire.
Il y a 3 contrats différents :

- procuration permanente (Vorsorge-Vollmacht)
- mandat de protection future (Betreuungs-Verfügung)
- testament de vie (Patienten-Verfügung)

Procuration permanente (Vorsorge-Vollmacht)

C'est quoi une procuration permanente ?

Une procuration permanente est un contrat.
Tu fais le contrat avant de tomber malade.
On appelle ça : prévoyance. (Vorsorge)
Dans ce contrat tu choisis une personne.
Tu permets à cette personne de décider des choses importantes à ta place.
On appelle ça : procuration. (Vollmacht)
Il est écrit dans la procuration

- ce que doit faire la personne
- comment la personne doit le faire

Tu peux choisir 2 personnes ou plus.
Dans ce cas les personnes vont avoir des devoirs différents.
Tu dois écrire ça dans la procuration.
Ce qui est important : tu dois avoir confiance en ces personnes.

Quand tu écris une procuration permanente :
tu choisis une personne toi-même.
Le tribunal **ne** choisit **pas** cette personne.

Un professionnel devra contrôler ta procuration permanente.
Ce professionnel s'appelle : notaire. (Notar)
Il vérifie si la signature est authentique.
Puis tu obtiens un sceau.
On appelle ça : authentification. (Beglaubigung)
Une authentification coûte de l'argent.

Tu peux aussi aller au bureau d'assistance à Münster. (Betreuungsstelle)
Là tu **n'as pas** besoin de payer pour l'authentification.

Mandat de protection future (Betreuungs-Verfügung)

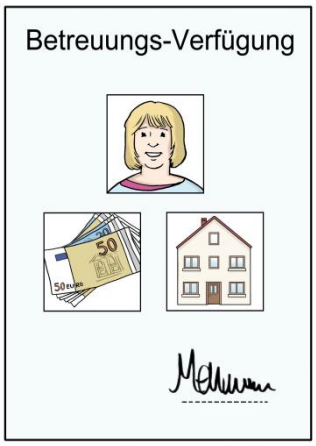

C’est quoi un mandat de protection future ?

Le mandat de protection future peut faire partie d’une procuration permanente.

Dans un mandat de protection future tu choisis un **tuteur**. (Rechtlicher Betreuer)

Il a le droit de décider des choses importantes pour toi.

Par exemple, il a le droit de signer des contrats à ta place.

Mais : le tuteur a seulement le droit de décider quelque chose quand tu le veux.

Le tribunal le vérifie.

Assistance juridique (Rechtliche Betreuung)

Tu n'as pas choisi de tuteur et tu es malade ?
Alors le tribunal choisit un tuteur pour toi.
On appelle ça : **assistance juridique.** (Rechtliche Betreuung)

Quand est-ce que tu reçois une assistance juridique ?
Tu reçois une assistance juridique

- quand tu **n'as pas** de procuration permanente
- quand tu **ne peux plus** faire tout toi-même

Tu peux demander l'assistance juridique toi-même.
Une autre personne peut aussi demander de l'assistance juridique pour toi.
Par exemple quelqu'un de ta famille.

Qui peut assurer l'assistance juridique ?

- quelqu'un de ta famille ou un ami
- un voisin
- quelqu'un en qui tu as confiance

Personne ne peut assurer l'assistance juridique ?
Dans ce cas un professionnel peut t'aider.
Ce professionnel a le métier de **tuteur**.
(Rechtlicher Betreuer)

Que fait un tuteur ?
Le tuteur a certains devoirs.
Le tribunal définit ces devoirs.
Ce sont des devoirs pour lesquels tu as besoin d'aide.
Mais : tu décides toi-même

- ce que le tuteur a le droit de faire
- ce que le tuteur **n'a pas** le droit de faire

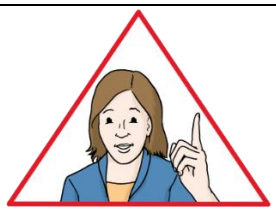

Le tuteur t'aide seulement quand tu as besoin d'aide.
Le tribunal le vérifie.

Testament de vie (Patienten-Verfügung)

C'est quoi un testament de vie?

Peut-être que tu vas tomber très malade.
Tu es à l'hôpital et tu **ne peux plus** parler.
Alors un testament de vie aide.
Dans le testament de vie tu as décidé avant

- ce qui se doit se passer quand tu tombes malade
- qui s'occupe de toi
- ce qu'un médecin a le droit de faire
- ce qu'un médecin **n'a pas** le droit de faire

Tu dois écrire dans le testament de vie exactement

- ce que tu veux
- ce que tu **ne veux pas**

Il faut que tu en sois sûr.

Où est-ce que je trouver des conseils ?

Ton médecin de famille peut te conseiller pour un **testament de vie**.
(Patienten-Verfügung)
Il t'aide à le remplir.

Conseil et information

Nous te donnons des conseils pour

- une procuration permanente (Vorsorge-Vollmacht)
- un mandat de protection future (Betreuungs-Verfügung)
- une assistance juridique (Rechtliche Betreuung)

Où est-ce que je peux recevoir des conseils ?

Betreuungsstelle Münster
Von-Steuben-Straße 5
48143 Münster

Ici tu peux demander à Jörg Espei.
Téléphone : 0251 49 25 937

Dans le bureau d'assistance tu peux faire authentifier ta signature sur une procuration permanente ou un mandat de protection future.
Tu **n'as pas** besoin de payer pour ça.

Caritas Münster
Josefstraße 2
48151 Münster

Téléphone : 0251 530 09 430
E-Mail: betreuungsverein@caritas-ms.de

Als Grundlage dieser Übersetzung wurde ein Text in Leichter Sprache der Lebenshilfe für Menschen mit geistiger Behinderung Bremen e.V. verwendet. Wir möchten uns herzlich für die Erlaubnis zur Verwendung der Grundlage bedanken.

Illustrationen: © Lebenshilfe für Menschen mit geistiger Behinderung Bremen e.V., Illustrator Stefan Albers, Atelier Fleetinsel, 2013.

INTEGRATIONS AGENTUREN NORDRHEIN-WESTFALEN
Vielfalt ist unsere Stärke.

Gefördert von:
STADT MÜNSTER
Gesundheits- und Veterinäramt